

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION

## **Palmolive Hygiene Total / Palmolive Hygiène totale**

*Cette fiche signalétique industrielle n'est pas destinée aux consommateurs et ne concerne pas l'utilisation domestique du produit. Pour des informations relatives aux applications domestiques de ce produit, se référer à l'étiquette du produit.*

---

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.01.2022
1.1	29.04.2022	660000015719	Date de la première version publiée: 11.01.2022

---

### **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

#### **1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : Palmolive Hygiene Total / Palmolive Hygiène totale  
B02963430014

Code du produit : 200000065793

Identifiant Unique De Formulation (UFI) : 7GUA-Q0RS-M00K-6YXY

#### **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : produit vaisselle

#### **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société : GABA Schweiz AG,  
Grabetsmattweg, Therwil, Switzerland, CH-4106.

Téléphone :  
+416-14-15-60-60

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : colgate\_sds@colpal.com

#### **1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Global-CHEMTREC- +1 703-741-5970  
CHEMTREC Switzerland- +(41)- 435082011  
Switzerland: +41 - 145 (Swiss Toxicological Information Centre)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION

## Palmolive Hygiene Total / Palmolive Hygiène totale

*Cette fiche signalétique industrielle n'est pas destinée aux consommateurs et ne concerne pas l'utilisation domestique du produit. Pour des informations relatives aux applications domestiques de ce produit, se référer à l'étiquette du produit.*

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.01.2022
1.1	29.04.2022	660000015719	Date de la première version publiée: 11.01.2022

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation cutanée, Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H315 Provoque une irritation cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence : P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

##### Intervention:

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.  
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION

## Palmolive Hygiene Total / Palmolive Hygiène totale

*Cette fiche signalétique industrielle n'est pas destinée aux consommateurs et ne concerne pas l'utilisation domestique du produit. Pour des informations relatives aux applications domestiques de ce produit, se référer à l'étiquette du produit.*

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.01.2022
1.1	29.04.2022	660000015719	Date de la première version publiée: 11.01.2022

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Sodium Laureth Sulfate	68891-38-3 500-234-8 01-2119488639-16	Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412	>= 3 - < 10
cocamidopropyl Bétaïne	61789-40-0 263-058-8 01-2119513359-38	Acute Tox. 4; H312 Eye Dam. 1; H318  Estimation de la toxicité aiguë  Toxicité aiguë par voie cutanée: 2.000 mg/kg	>= 1 - < 3
acide l-(+)-lactique	79-33-4 201-196-2 607-743-00-5 01-2119474164-39-	Skin Corr. 1C; H314 Eye Dam. 1; H318 EUH071	>= 1 - < 3

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION

## Palmolive Hygiene Total / Palmolive Hygiène totale

*Cette fiche signalétique industrielle n'est pas destinée aux consommateurs et ne concerne pas l'utilisation domestique du produit. Pour des informations relatives aux applications domestiques de ce produit, se référer à l'étiquette du produit.*

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.01.2022
1.1	29.04.2022	660000015719	Date de la première version publiée: 11.01.2022

	0000		
MYRAC ALDEHYDE	37677-14-8 253-617-4	Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1B; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	>= 0,0025 - < 0,025

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
Consulter un médecin.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.  
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.  
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.  
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.  
Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.  
Enlever les lentilles de contact.  
Protéger l'oeil intact.  
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION

## Palmolive Hygiene Total / Palmolive Hygiène totale

*Cette fiche signalétique industrielle n'est pas destinée aux consommateurs et ne concerne pas l'utilisation domestique du produit. Pour des informations relatives aux applications domestiques de ce produit, se référer à l'étiquette du produit.*

---

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.01.2022
1.1	29.04.2022	660000015719	Date de la première version publiée: 11.01.2022

---

liste.

En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.  
Ne PAS faire vomir.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.  
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques : Provoque une irritation cutanée.  
Provoque une sévère irritation des yeux.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

---

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION

## Palmolive Hygiene Total / Palmolive Hygiène totale

*Cette fiche signalétique industrielle n'est pas destinée aux consommateurs et ne concerne pas l'utilisation domestique du produit. Pour des informations relatives aux applications domestiques de ce produit, se référer à l'étiquette du produit.*

---

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.01.2022
1.1	29.04.2022	660000015719	Date de la première version publiée: 11.01.2022

---

vigueur.

---

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.  
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Neutraliser à l'aide de solutions alcalines, de chaux ou d'ammoniaque.  
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

---

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique.  
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection : Mesures préventives habituelles pour la protection contre

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION

## Palmolive Hygiene Total / Palmolive Hygiène totale

*Cette fiche signalétique industrielle n'est pas destinée aux consommateurs et ne concerne pas l'utilisation domestique du produit. Pour des informations relatives aux applications domestiques de ce produit, se référer à l'étiquette du produit.*

---

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.01.2022
1.1	29.04.2022	660000015719	Date de la première version publiée: 11.01.2022

---

contre l'incendie et l'explosion : l'incendie.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Précautions pour le stockage en commun : Ne pas entreposer près des acides.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Produits de nettoyage

---

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure  
Lunettes de sécurité à protection intégrale  
Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION

## Palmolive Hygiene Total / Palmolive Hygiène totale

*Cette fiche signalétique industrielle n'est pas destinée aux consommateurs et ne concerne pas l'utilisation domestique du produit. Pour des informations relatives aux applications domestiques de ce produit, se référer à l'étiquette du produit.*

---

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.01.2022
1.1	29.04.2022	660000015719	Date de la première version publiée: 11.01.2022

---

Protection de la peau et du corps	:	Vêtements étanches Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
Protection respiratoire	:	Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

---

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	:	liquide
Couleur	:	bleu
Point d'éclair	:	> 93,33 °C
pH	:	2,58 - 3,58

### 9.2 Autres informations

Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
-----------------------	---	--

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter	:	Donnée non disponible
---------------------	---	-----------------------

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter	:	Non applicable
-------------------	---	----------------

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION

## Palmolive Hygiene Total / Palmolive Hygiène totale

*Cette fiche signalétique industrielle n'est pas destinée aux consommateurs et ne concerne pas l'utilisation domestique du produit. Pour des informations relatives aux applications domestiques de ce produit, se référer à l'étiquette du produit.*

---

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.01.2022
1.1	29.04.2022	660000015719	Date de la première version publiée: 11.01.2022

---

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### **Toxicité aiguë**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Produit:**

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

#### **Composants:**

##### **Sodium Laureth Sulfate:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 4.100 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

##### **cocamidopropyl Bétaïne:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50: > 2.000 mg/kg

Estimation de la toxicité aiguë: 2.000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

##### **acide l-(+)-lactique:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 3.543 - 4.936 mg/kg

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION

## Palmolive Hygiene Total / Palmolive Hygiène totale

*Cette fiche signalétique industrielle n'est pas destinée aux consommateurs et ne concerne pas l'utilisation domestique du produit. Pour des informations relatives aux applications domestiques de ce produit, se référer à l'étiquette du produit.*

---

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.01.2022
1.1	29.04.2022	660000015719	Date de la première version publiée: 11.01.2022

---

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 7,94 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: Pas d'information disponible.  
Méthode: Pas d'information disponible.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg  
Méthode: Pas d'information disponible.

### MYRAC ALDEHYDE:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg  
Méthode: Pas d'information disponible.

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

### Composants:

#### Sodium Laureth Sulfate:

Espèce : Lapin  
Résultat : irritant

Remarques : Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.

#### cocamidopropyl Bétaine:

Résultat : Pas d'irritation de la peau

#### acide l-(+)-lactique:

Résultat : Corrosif après 1 à 4 heures d'exposition

#### MYRAC ALDEHYDE:

Résultat : Irritation légère de la peau

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION

## **Palmolive Hygiene Total / Palmolive Hygiène totale**

*Cette fiche signalétique industrielle n'est pas destinée aux consommateurs et ne concerne pas l'utilisation domestique du produit. Pour des informations relatives aux applications domestiques de ce produit, se référer à l'étiquette du produit.*

---

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.01.2022
1.1	29.04.2022	660000015719	Date de la première version publiée: 11.01.2022

---

### **Composants:**

#### **Sodium Laureth Sulfate:**

Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

#### **cocamidopropyl Bétaïne:**

Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

#### **acide l-(+)-lactique:**

Résultat : Risque de lésions oculaires graves.

#### **MYRAC ALDEHYDE:**

Résultat : Corrosif

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

#### **Sensibilisation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Sensibilisation respiratoire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Composants:**

#### **Sodium Laureth Sulfate:**

Voies d'exposition : Dermale  
Espèce : Cochon d'Inde  
Résultat : Pas un sensibilisateur de la peau.

Voies d'exposition : Inhalation  
Remarques : Donnée non disponible

#### **cocamidopropyl Bétaïne:**

Voies d'exposition : Dermale  
Résultat : Pas un sensibilisateur de la peau.

#### **acide l-(+)-lactique:**

Voies d'exposition : Inhalation

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION

## **Palmolive Hygiene Total / Palmolive Hygiène totale**

*Cette fiche signalétique industrielle n'est pas destinée aux consommateurs et ne concerne pas l'utilisation domestique du produit. Pour des informations relatives aux applications domestiques de ce produit, se référer à l'étiquette du produit.*

---

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.01.2022
1.1	29.04.2022	660000015719	Date de la première version publiée: 11.01.2022

---

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation respiratoire.

Voies d'exposition : Dermale

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

### **MYRAC ALDEHYDE:**

Voies d'exposition : Inhalation

Remarques : Donnée non disponible

Voies d'exposition : Dermale

Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

### **Mutagenicité sur les cellules germinales**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Cancérogénicité**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Toxicité pour la reproduction**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Toxicité par aspiration**

Non classé sur la base des informations disponibles.

## **11.2 Informations sur les autres dangers**

### **Propriétés perturbant le système endocrinien**

#### **Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION

## Palmolive Hygiene Total / Palmolive Hygiène totale

*Cette fiche signalétique industrielle n'est pas destinée aux consommateurs et ne concerne pas l'utilisation domestique du produit. Pour des informations relatives aux applications domestiques de ce produit, se référer à l'étiquette du produit.*

---

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.01.2022
1.1	29.04.2022	660000015719	Date de la première version publiée: 11.01.2022

---

### Information supplémentaire

#### Produit:

Remarques : Ce produit n'a pas été testé dans son ensemble. Cependant, cette formule a été examinée par des experts en toxicologie du Département sécurité des produits de la compagnie Colgate-Palmolive et elle est considérée comme sûre pour l'usage auquel elle est destinée. Cette analyse a pris en considération les informations disponibles en matière de sécurité, y compris celles sur les ingrédients individuels, les formules similaires et les interactions potentielles entre les ingrédients. Cette analyse est une composante du procédé de détermination des dangers employé pour préparer les instructions de la rubrique 2 de la FS.

---

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Composants:

##### **Sodium Laureth Sulfate:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): 7,1 mg/l  
Durée d'exposition: 96 Heure

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : 7,4 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 1 - 10 mg/l  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 0,14 mg/l  
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

##### **cocamidopropyl Bétaïne:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): 1,1 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION

## **Palmolive Hygiene Total / Palmolive Hygiène totale**

*Cette fiche signalétique industrielle n'est pas destinée aux consommateurs et ne concerne pas l'utilisation domestique du produit. Pour des informations relatives aux applications domestiques de ce produit, se référer à l'étiquette du produit.*

---

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.01.2022
1.1	29.04.2022	660000015719	Date de la première version publiée: 11.01.2022

---

### **acide l-(+)-lactique:**

- |  |   |  |
|--|---|--|
| Toxicité pour les poissons   | : | CL50 (Poisson): 130 mg/l<br>Durée d'exposition: 96 h   |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques                      | : | CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 130 mg/l<br>Durée d'exposition: 48 h                   |
| Toxicité pour les algues/plantes aquatiques  | : | CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 3.500 mg/l<br>Durée d'exposition: 72 h |
| Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)                                    | : | Donnée non disponible:   |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) | : | Donnée non disponible:   |

### **MYRAC ALDEHYDE:**

- |  |   |  |
|--|---|--|
| Toxicité pour les poissons   | : | CL50 (Poisson): > 1,22 mg/l<br>Durée d'exposition: 96 h  |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques                      | : | CE50 (Daphnia magna Straus (Daphnie géante Straus)): 0,43 mg/l<br>Durée d'exposition: 48 h                                       |
| Toxicité pour les algues/plantes aquatiques  | : | CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,61 mg/l<br>Durée d'exposition: 72 h<br>Type de Test: Essai en statique |
| Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)                                | : | 1  |
| Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)                                    | : | NOEC: 0,01 mg/l<br>Espèce: Poisson   |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) | : | Donnée non disponible:   |
| Facteur M (Toxicité chro-  | : | 1  |

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION

## Palmolive Hygiene Total / Palmolive Hygiène totale

*Cette fiche signalétique industrielle n'est pas destinée aux consommateurs et ne concerne pas l'utilisation domestique du produit. Pour des informations relatives aux applications domestiques de ce produit, se référer à l'étiquette du produit.*

---

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.01.2022
1.1	29.04.2022	660000015719	Date de la première version publiée: 11.01.2022

---

nique pour le milieu aquatique)

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Composants:

##### **Sodium Laureth Sulfate:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

##### **cocamidopropyl Bétaïne:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

##### **acide l-(+)-lactique:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

##### **MYRAC ALDEHYDE:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Composants:

##### **Sodium Laureth Sulfate:**

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

##### **cocamidopropyl Bétaïne:**

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 70,79

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -1,28

##### **acide l-(+)-lactique:**

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0,62

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION

## Palmolive Hygiene Total / Palmolive Hygiène totale

*Cette fiche signalétique industrielle n'est pas destinée aux consommateurs et ne concerne pas l'utilisation domestique du produit. Pour des informations relatives aux applications domestiques de ce produit, se référer à l'étiquette du produit.*

---

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.01.2022
1.1	29.04.2022	660000015719	Date de la première version publiée: 11.01.2022

---

### MYRAC ALDEHYDE:

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 4,73

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

#### Produit:

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.  
Nocif pour les organismes aquatiques.

Les tensioactifs correspondent aux critères du règlement sur les détergents (ChemRRV) en ce qui concerne la biodégradabilité.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION

## **Palmolive Hygiene Total / Palmolive Hygiène totale**

*Cette fiche signalétique industrielle n'est pas destinée aux consommateurs et ne concerne pas l'utilisation domestique du produit. Pour des informations relatives aux applications domestiques de ce produit, se référer à l'étiquette du produit.*

---

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.01.2022
1.1	29.04.2022	660000015719	Date de la première version publiée: 11.01.2022

---

---

### **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

#### **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

- |                       |   |  |
|-----------------------|---|--|
| Produit               | : | Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.<br>Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.<br>Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets. |
| Emballages contaminés | : | Vider les restes.<br>Eliminer comme produit non utilisé.<br>Ne pas réutiliser des récipients vides.  |

---

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

Conformément à ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

#### **14.1 Numéro ONU**

Non applicable

#### **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

Non applicable()

#### **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

Non applicable

#### **14.4 Groupe d'emballage**

Non applicable

#### **14.5 Dangers pour l'environnement**

Non

#### **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Pas d'information disponible.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION

## **Palmolive Hygiene Total / Palmolive Hygiène totale**

*Cette fiche signalétique industrielle n'est pas destinée aux consommateurs et ne concerne pas l'utilisation domestique du produit. Pour des informations relatives aux applications domestiques de ce produit, se référer à l'étiquette du produit.*

---

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.01.2022
1.1	29.04.2022	660000015719	Date de la première version publiée: 11.01.2022

---

### **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Pas d'information disponible.

#### **Other Relevant Information:**

##### **Code de classification**

Non applicable.

##### **IMDG EmS Numéro :**

Non applicable.

---

## **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

### **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59) : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Composés organiques volatils : La loi sur les taxes d'incitation pour les composés organiques volatils (VCOV)  
Contenu en composés organiques volatils (COV): 0,30 %  
pas de taxes des COV

#### **Autres réglementations:**

Règlement (CE) n° 648/2004 du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 relatif aux détergents.

### **15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION

## **Palmolive Hygiene Total / Palmolive Hygiène totale**

*Cette fiche signalétique industrielle n'est pas destinée aux consommateurs et ne concerne pas l'utilisation domestique du produit. Pour des informations relatives aux applications domestiques de ce produit, se référer à l'étiquette du produit.*

---

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.01.2022
1.1	29.04.2022	660000015719	Date de la première version publiée: 11.01.2022

---

---

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### **Texte complet pour phrase H**

H312 : Nocif par contact cutané.  
H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H315 : Provoque une irritation cutanée.  
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.  
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.  
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### **Texte complet pour autres abréviations**

Acute Tox. : Toxicité aiguë  
Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique  
Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique  
Eye Dam. : Lésions oculaires graves  
Skin Corr. : Corrosion cutanée  
Skin Irrit. : Irritation cutanée  
Skin Sens. : Sensibilisation cutanée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION

## **Palmolive Hygiene Total / Palmolive Hygiène totale**

*Cette fiche signalétique industrielle n'est pas destinée aux consommateurs et ne concerne pas l'utilisation domestique du produit. Pour des informations relatives aux applications domestiques de ce produit, se référer à l'étiquette du produit.*

---

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.01.2022
1.1	29.04.2022	660000015719	Date de la première version publiée: 11.01.2022

---